

NOTICE TELESERVICES : Gérer les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu

Sommaire

Sommaire.....	1
Objet de la notice	2
A qui s'adresse cette notice ?	2
Pré-requis.....	2
Gestion des contrats de paiement de l'impôt sur le revenu.....	3
Le guide pas à pas pour gérer les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu	4
1. Se connecter sur http://www.impots.nc	4
a. Accéder à l'espace fiscal personnel	6
b. Accéder à l'espace fiscal d'un tiers.....	7
2. Accéder au service « Gérer les contrats de paiement »	8
3. Etablir un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu.....	9
Gérer les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu	11
1. Consulter le contrat de paiement.....	11
2. Contacter la Paierie.....	12
3. Modifier le compte bancaire	12
Consulter les échéances de votre contrat de paiement de l'impôt sur le revenu.....	13
1. Echéances d'un contrat de mensualisation	13
2. Echéances d'un contrat de prélèvement à l'échéance.....	13
Autre notices	13

Objet de la notice

Cette notice explique comment gérer un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu : le consulter, le créer (sous certaines conditions), modifier le compte bancaire associé au contrat ou encore, contacter la Paierie de Nouvelle-Calédonie.

A qui s'adresse cette notice ?

Cette notice s'adresse à toutes les personnes physiques souhaitant établir un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu avec la Paierie de Nouvelle-Calédonie ou consulter un contrat déjà établi ainsi que les échéances relatives au contrat de mensualisation ou de prélèvement à l'échéance.

Pré-requis

Avant de pouvoir utiliser ce service, il faut :

1- disposer d'un compte personnel.

Voir la notice « Créer mon compte personnel » pour plus d'informations

2- être abonné au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne ».

Voir la notice « S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne » »

Dans le cas où vous souhaitez utiliser le service pour un tiers

3- disposer d'une délégation pour le compte d'un tiers (personne physique) avec le service « Gérer les contrats de paiement » activé.

Voir la notice « Effectuer des démarches fiscales en ligne pour un tiers »

Ce troisième pré-requis est valable seulement dans le cas où le contrat de paiement concerne un tiers.

Gestion des contrats de paiement de l'impôt sur le revenu

Les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu sont établis avec la Paierie de Nouvelle-Calédonie.

La direction des services fiscaux offre aux contribuables, via le site www.impots.nc, la possibilité de :

- Consulter un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu préalablement établi avec la Paierie de Nouvelle-Calédonie
- Etablir un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu si les conditions suivantes sont réunies :
 - Ne pas disposer d'un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu
 - Se situer dans la période d'ouverture de la campagne d'adhésion aux contrats de paiement de l'impôt sur le revenu.

A titre d'exemple, et concernant le paiement de l'impôt sur le revenu de 2014, ces périodes sont définies comme suit :

- Adhésion à la mensualisation : entre le 01/11/2014 et le 31/01/2015
- Adhésion au prélèvement à l'échéance : entre le 01/11/2014 et le 30/06/2015
- Avoir payé un montant minimum d'impôt sur les revenus de 2013 défini par contrat :
 - Adhésion à la mensualisation : 10 000 XPF
 - Adhésion au prélèvement à l'échéance : 30 000 XPF

Le guide pas à pas pour gérer les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu

1. Se connecter sur <http://www.impots.nc>

- Cliquez sur « S'identifier avec NC Connect ».

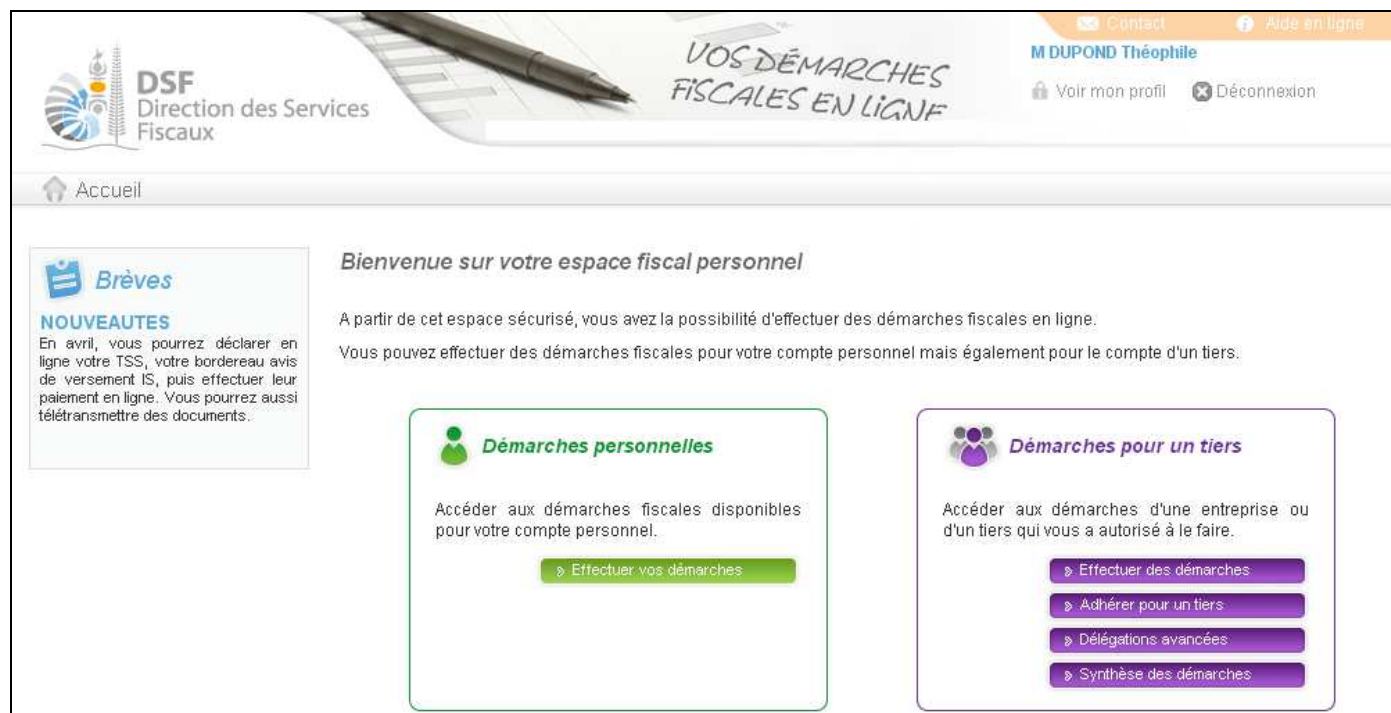


- Saisir l'adresse email ainsi que le mot de passe que vous avez défini lors de la création de votre compte (notice 1 « Créer mon compte personnel »).



- Cliquer sur le bouton « Se connecter »

La page suivante est affichée :



The screenshot shows the user interface of the DSF online services portal. At the top left is the DSF logo and name. To the right, there is a navigation bar with 'Contact' and 'Aide en ligne' links, and a user profile section for 'M DUPOND Théophile' with 'Voir mon profil' and 'Déconnexion' options. Below the navigation bar is a 'VOS DÉMARCHES FISCALES EN LIGNE' banner. The main content area is titled 'Bienvenue sur votre espace fiscal personnel' and includes a 'Brèves' section with 'NOUVEAUTES' and a 'Démarches personnelles' section with a button to 'Effectuer vos démarches'. There is also a 'Démarches pour un tiers' section with buttons for 'Effectuer des démarches', 'Adhérer pour un tiers', 'Délégations avancées', and 'Synthèse des démarches'.

Si vous souhaitez gérer votre contrat de paiement de l'impôt sur le revenu, allez à la partie « [a. Accéder à l'espace fiscal personnel](#) » page 6

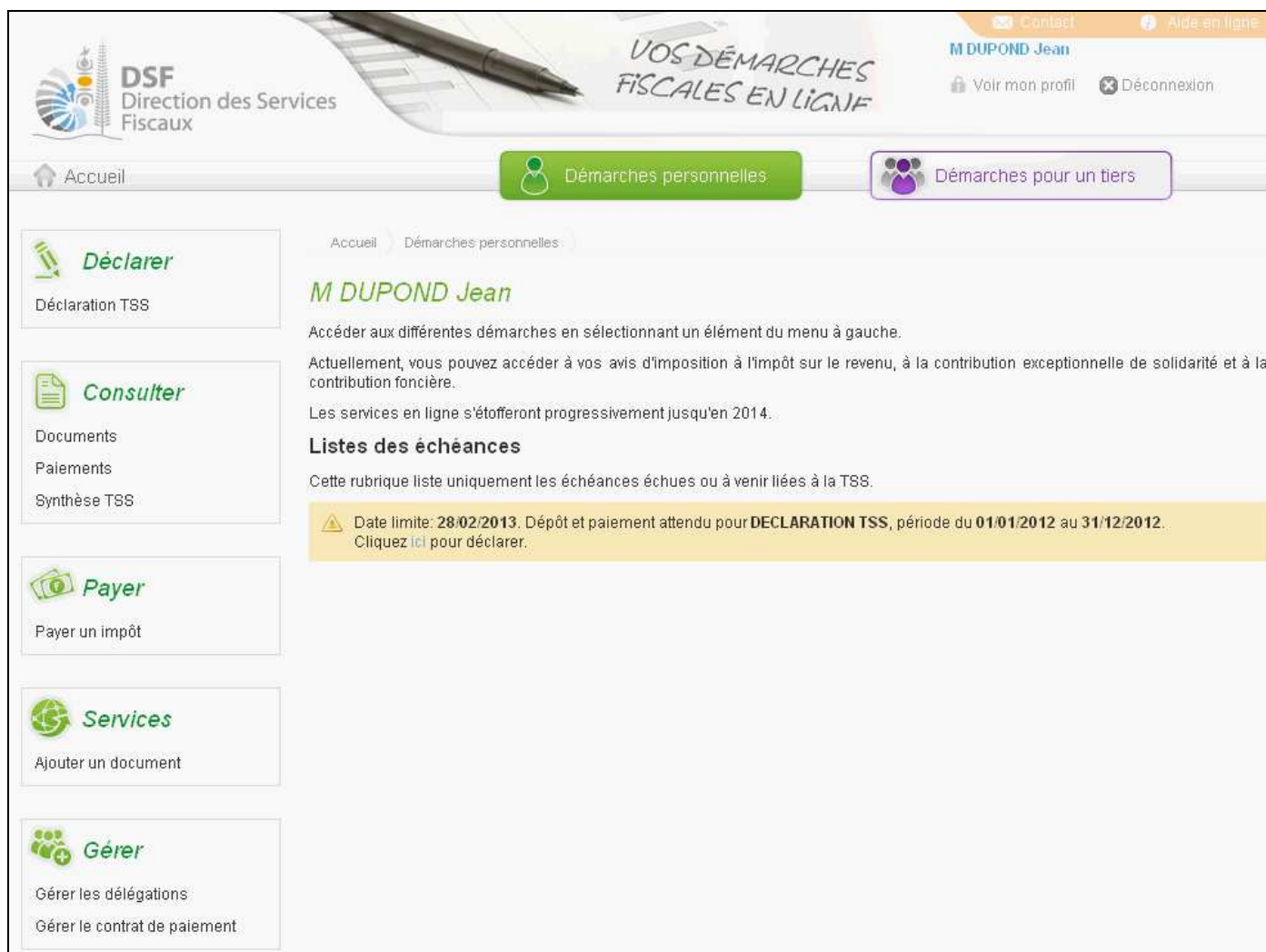
Si vous souhaitez gérer le contrat de paiement de l'impôt sur le revenu d'un tiers qui vous a délégué la gestion de ses contrats de paiement en ligne, aller à la partie « [b. Accéder à l'espace fiscal d'un tiers](#) » page 7

a. Accéder à l'espace fiscal personnel

Sur la page d'accueil à l'étape « *Se connecter sur <http://www.impots.nc>* » page 4

➤ Cliquer sur le bouton « Effectuer vos démarches »

Votre espace personnel est affiché :



The screenshot shows the user's personal tax dashboard. At the top, there is a navigation bar with the DSF logo, the user's name 'M DUPOND Jean', and links for 'Contact', 'Aide en ligne', 'Voir mon profil', and 'Déconnexion'. Below this is a main navigation area with 'Accueil', 'Démarches personnelles' (highlighted), and 'Démarches pour un tiers'. The main content area is titled 'M DUPOND Jean' and includes a welcome message, a list of services (Déclarer, Consulter, Payer, Services, Gérer), and a prominent yellow warning box about the tax declaration deadline for 2012.

DSF
Direction des Services
Fiscaux

**VOS DÉMARCHES
FISCALES EN LIGNE**

Contact Aide en ligne
M DUPOND Jean
Voir mon profil Déconnexion

Accueil Démarches personnelles Démarches pour un tiers

Déclarer
Déclaration TSS

Consulter
Documents
Paiements
Synthèse TSS

Payer
Payer un impôt

Services
Ajouter un document

Gérer
Gérer les délégations
Gérer le contrat de paiement

Accueil > Démarches personnelles >

M DUPOND Jean

Accéder aux différentes démarches en sélectionnant un élément du menu à gauche.

Actuellement, vous pouvez accéder à vos avis d'imposition à l'impôt sur le revenu, à la contribution exceptionnelle de solidarité et à la contribution foncière.

Les services en ligne s'étofferont progressivement jusqu'en 2014.

Listes des échéances

Cette rubrique liste uniquement les échéances échues ou à venir liées à la TSS.

⚠ Date limite: **28/02/2013**. Dépôt et paiement attendu pour **DECLARATION TSS**, période du **01/01/2012** au **31/12/2012**.
Cliquez [ici](#) pour déclarer.

b. Accéder à l'espace fiscal d'un tiers

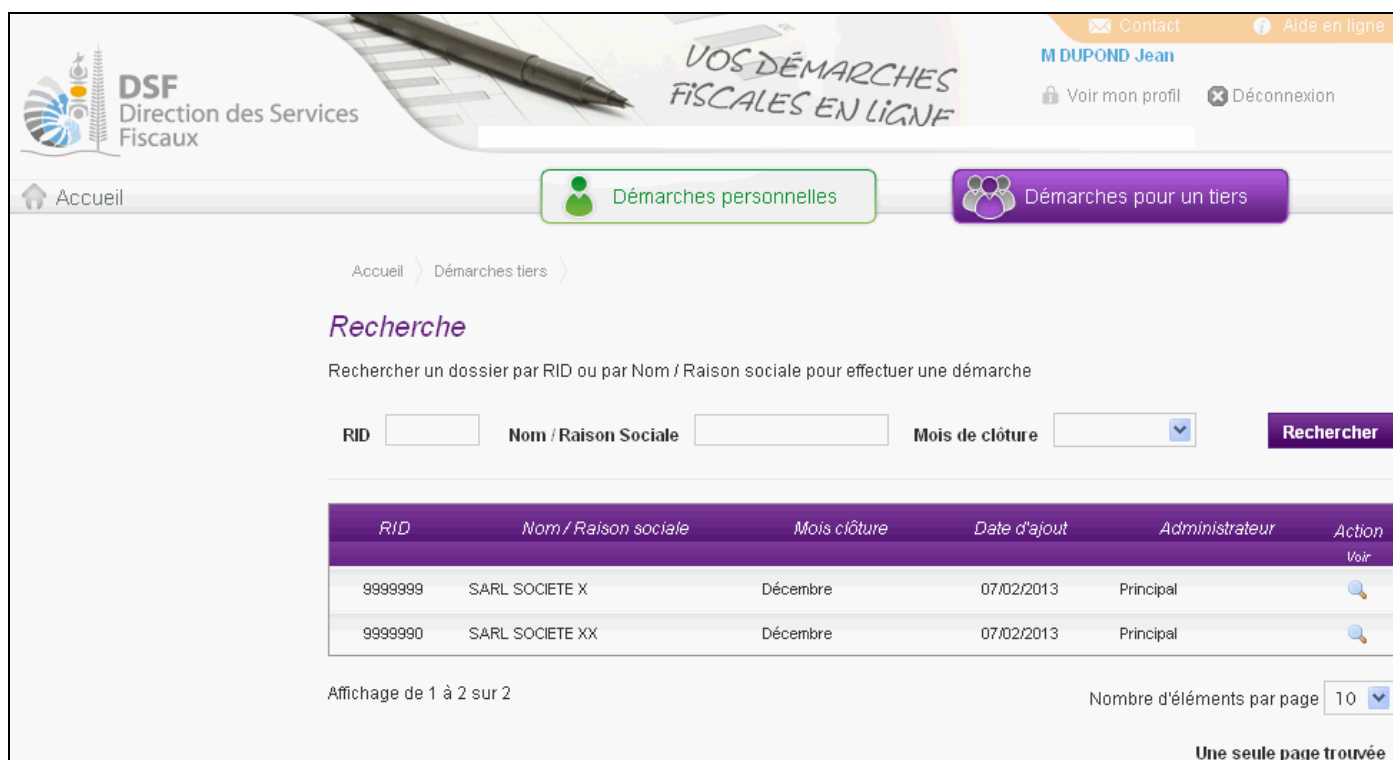
Sur la page d'accueil à l'étape « *Se connecter sur <http://www.impots.nc>* » page 4

➤ Cliquer sur le bouton « Effectuer des démarches »

La page de recherche de tiers est affichée :

Note :

- Si vous avez une délégation pour un seul tiers, le dossier de ce tiers sera directement affiché sans passer par l'écran de recherche.
- Les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu ne concernent que les personnes physiques.



The screenshot shows the DSF website interface. At the top, there is a navigation bar with the DSF logo, a search bar, and user information for 'M DUPOND Jean' with options for 'Contact', 'Aide en ligne', 'Voir mon profil', and 'Déconnexion'. Below the navigation bar, there are two main buttons: 'Démarches personnelles' (green) and 'Démarches pour un tiers' (purple). The 'Démarches pour un tiers' button is selected. The main content area is titled 'Recherche' and contains a search form with fields for 'RID', 'Nom / Raison Sociale', and 'Mois de clôture', along with a 'Rechercher' button. Below the search form, a table displays the search results:

RID	Nom / Raison sociale	Mois clôture	Date d'ajout	Administrateur	Action
9999999	SARL SOCIETE X	Décembre	07/02/2013	Principal	Voir
9999990	SARL SOCIETE XX	Décembre	07/02/2013	Principal	Voir

At the bottom of the page, it indicates 'Affichage de 1 à 2 sur 2' and 'Nombre d'éléments par page 10'. A message at the bottom right states 'Une seule page trouvée'.

➤ Cliquer sur l'action « Voir » du dossier pour lequel vous souhaitez faire une déclaration.

2. Accéder au service « Gérer les contrats de paiement »

- Dans le bloc « Gérer », cliquer sur le lien « Gérer les contrats de paiement » et consulter le bloc « Contrats de paiement de l'impôt sur le revenu ».

Note :

Si vous n'avez pas cette fonction dans le menu, il faut aller dans « Gérer les délégations » et cocher le service « Gérer les contrats de paiement » pour votre compte.

cf. Notice « Déléguer des services ».

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

Cas N°1 : Il n'existe aucun contrat de paiement de l'impôt sur le revenu pour le foyer fiscal

Vous n'avez adhéré à aucun contrat de paiement de l'impôt sur le revenu.

Vous pouvez opter pour:

- **Le prélèvement mensualisé** de votre impôt sur le revenu de 2014.

+ Etablir un contrat de mensualisation

- **Le prélèvement à l'échéance** de votre impôt sur le revenu de 2014.



L'adhésion au prélèvement à l'échéance de l'impôt sur les revenus de 2014 n'est possible que si le montant de l'impôt 2013 du foyer est d'au moins 30 000 CFP.

- Si la date du jour se situe en dehors des périodes d'adhésion aux contrats de paiement, un message précisera que l'établissement du contrat est impossible.
- Si la date du jour se situe dans la période d'adhésion aux contrats de paiement mais que le montant de l'impôt sur le revenu de l'année précédente ne permet pas l'adhésion, un message le précisera.
- Si la date du jour se situe dans la période d'adhésion aux contrats de paiement et que le montant de l'impôt sur le revenu de l'année précédente permet l'adhésion, le bouton « Etablir un contrat de mensualisation » et/ou « Etablir un contrat de prélèvement à l'échéance » seront affichés.

Cas N°2 : Il existe un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu pour le foyer fiscal.

Contrat de prélèvement à l'échéance

Identifiant : PRE201415957

Etat : Actif

Compte : BCI 21384502016

Consulter le contrat



Contacteur la Paierie



Modifier le compte bancaire

Dans ce cas, les opérations suivantes sont possibles :

- Consulter le contrat
- Contacter la Paierie
- Modifier le compte bancaire

3. Etablir un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu

- Cliquer sur le menu « Etablir un contrat de mensualisation » ou « Etablir un contrat de prélèvement à l'échéance ».

La page suivante est affichée :

Formulaire Autorisation

Formulaire de création d'un contrat de mensualisation de l'impôt sur le revenu

L'établissement d'un contrat de mensualisation consiste à saisir le RIB du compte bancaire à prélever. La mensualisation prendra effet à partir de Février 2015 et concernera l'impôt sur les revenus de 2014. Vos prélèvements s'échelonneront de février à novembre et seront opérés tous les 10 du mois sans aucun frais bancaire.

Pour plus de détails concernant le fonctionnement de la mensualisation, cliquer sur [i](#) ..

Données bancaires

Nom du titulaire*

	Code Banque*	Code Guichet*	N° de compte*	Clé RIB*
Compte bancaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Adresse inscrite sur le RIB

Point de remise

Complément

Numéro et libellé de voie

Boîte Postale

Code postal et localité*

Pays*

J'opte pour le paiement mensualisé de mon impôt*

Retour Valider

Note :

- Vous ne pouvez établir qu'un seul contrat de paiement de l'impôt sur le revenu concernant votre foyer fiscal.
- Pour plus d'informations concernant le fonctionnement de la mensualisation et du prélèvement à l'échéance, cliquez sur l'info-bulle bleue « i ».

- Saisir les informations et cliquer sur « Valider »

La page suivante est affichée :

Formulaire
Autorisation

Autorisation de prélèvement

✔ Votre demande de création d'un contrat de mensualisation de l'impôt sur le revenu a été enregistrée et sera transmise à la Paierie de Nouvelle-Calédonie.

Vous devez maintenant télécharger l'autorisation de prélèvement, l'imprimer, la signer et l'envoyer à votre banque accompagné d'un RIB.

⚠ Si une tentative de prélèvement est effectuée sans que vous n'ayez envoyé l'autorisation de prélèvement à votre banque, des frais pourront être émis par votre banque pour non respect de cette obligation.

Télécharger l'autorisation
Retour

- Cliquez sur « Télécharger l'autorisation »
- Enregistrez le document sur votre ordinateur
- Imprimez le document
- Signez le document et envoyez le par courrier postal à votre banque (ou à la banque du tiers) en joignant un RIB

Note :

- Le contrat de paiement de l'impôt sur le revenu est établi avec la Paierie de Nouvelle-Calédonie. Une fois la création du contrat confirmée, le contrat sera à l'état « Actif ». En attendant cette prise en charge, le contrat sera à l'état « Création en cours ».

- Si le contrat de paiement concerne votre espace « Démarches personnelles », envoyer le document à votre banque. Si le contrat de paiement concerne l'espace « Démarches pour un tiers », envoyer le courrier à la banque du tiers en question.

- veillez à bien transmettre l'autorisation à la banque, sinon, dans le cas où un prélèvement est réalisé, des frais de rejet peuvent être facturés par celle-ci (cf. conditions tarifaires de la banque).

Gérer les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu

1. Consulter le contrat de paiement

Vous avez la possibilité de consulter le contrat de paiement de l'impôt sur le revenu. Vous pourrez ainsi visualiser les données relatives au contrat d'adhésion (identifiant et état) mais également les données bancaires.

- Pour cela, cliquer sur le bouton « Consulter le contrat » sur la page « Consulter les contrats de paiement », bloc « Contrats de paiement de l'impôt sur le revenu ».

Consulter le contrat de prélèvement à l'échéance de l'impôt sur le revenu

Voici ci-dessous un récapitulatif des informations relatives à votre contrat de prélèvement à l'échéance de l'impôt sur le revenu.

L'envoi de l'autorisation du prélèvement accompagnée d'un RIB à votre banque est obligatoire avant le prélèvement d'un impôt. Des frais pourront être émis par votre banque en cas de non respect de cette obligation.

Pour plus de détails concernant le contrat de prélèvement à l'échéance, cliquer sur [i](#).

Contrat d'adhésion

Identifiant	PRE201415957		
Etat	Actif		

Données bancaires

Banque	BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT		
Nom du titulaire			
Compte bancaire	Code Banque	Code Guichet	N° de compte
	17499	00080	21384502016

Adresse inscrite sur le RIB

Point de remise	
Complément	
Numéro et libellé de voie	
Boîte Postale	
Code postal et localité	
Pays	

[Retour](#) [Télécharger l'autorisation](#)

2. Contacter la Paierie

Les contrats de paiement de l'impôt sur le revenu sont établis avec la Paierie de Nouvelle-Calédonie.

Si vous souhaitez signaler une modification à apporter à votre contrat ou poser une question, vous pouvez utiliser le formulaire prévu à cet effet.

- Pour cela, cliquer sur le bouton « Contacter la Paierie » sur la page « Consulter les contrats de paiement », bloc « Contrats de paiement de l'impôt sur le revenu ».

Votre message sera envoyé par courrier électronique à la Paierie de Nouvelle-Calédonie qui vous répondra directement à l'adresse électronique de votre compte fiscal en ligne.

3. Modifier le compte bancaire

Vous avez la possibilité de modifier le compte bancaire associé à votre contrat de paiement de l'impôt sur le revenu, qu'il s'agisse d'un contrat de mensualisation ou de prélèvement à l'échéance.

- Pour cela, cliquer sur le bouton « Modifier le compte bancaire » sur la page « Consulter les contrats de paiement », bloc « Contrats de paiement de l'impôt sur le revenu ».

Formulaire de modification du compte bancaire du contrat de prélèvement à l'échéance de l'impôt sur le revenu

Le compte bancaire actuellement associé à votre contrat est : BCI 21384502016

La modification du compte bancaire consiste à saisir le RIB du nouveau compte bancaire à prélever.
Cette demande sera transmise à la Paierie de Nouvelle-Calédonie. En attendant sa prise en compte, tous les prélèvements bancaires seront opérés sur le compte bancaire précédent.

Données bancaires

Nom du titulaire*

Code Banque* Code Guichet* N° de compte* Clé RIB*

Compte bancaire

Adresse inscrite sur le RIB

Point de remise

Complément

Numéro et libellé de voie

Boîte Postale

Code postal et localité*

Pays* ▼

- Pensez à imprimer l'autorisation de prélèvement pour la déposée à votre banque signée accompagnée d'un rib.

Note :

- Le contrat de paiement de l'impôt sur le revenu est géré par la Paierie de Nouvelle-Calédonie. Une fois le compte bancaire associé à votre contrat modifié, le contrat sera à l'état « Modification du compte bancaire en cours ». Dans cet intervalle de temps, tous les prélèvements bancaires prévus seront opérés sur le précédent compte bancaire.
- Une fois la modification prise en compte par la Paierie de Nouvelle-Calédonie, le contrat sera de nouveau à l'état « Actif ».

Consulter les échéances de votre contrat de paiement de l'impôt sur le revenu

Si vous possédez déjà un contrat de paiement de l'impôt sur le revenu, vous pouvez retrouver les échéances dues, passées et à venir, pour l'année en cours en cliquant sur le menu « Synthèse Impôt sur le Revenu ».

L'écran affiche les éléments suivants :

- le contrat de paiement
- Le numéro de l'échéance
- La date de prélèvement
- Le compte bancaire sui sera prélevé
- Le montant de l'échéance
- L'état du prélèvement de l'échéance

1. *Echéances d'un contrat de mensualisation*

Ces échéances sont au nombre de dix, de Février à Novembre.

2. *Echéances d'un contrat de prélèvement à l'échéance*

Ces échéances sont au nombre de trois, deux acomptes prévisionnels et un solde.

Autre notices

Il existe plusieurs notices pour vous guider comme par exemple :

- Créer mon compte personnel
- S'abonner au téléservice « Vos démarches fiscales en ligne »
- Activer les démarches fiscales en ligne pour votre société
- Gérer mon compte personnel
- Effectuer une démarche fiscale en ligne pour un tiers
- Déléguer des services

Toutes ces notices sont disponibles sur la page d'accueil de <http://www.impots.nc> dans la rubrique « Notices » (menu bleu à gauche).